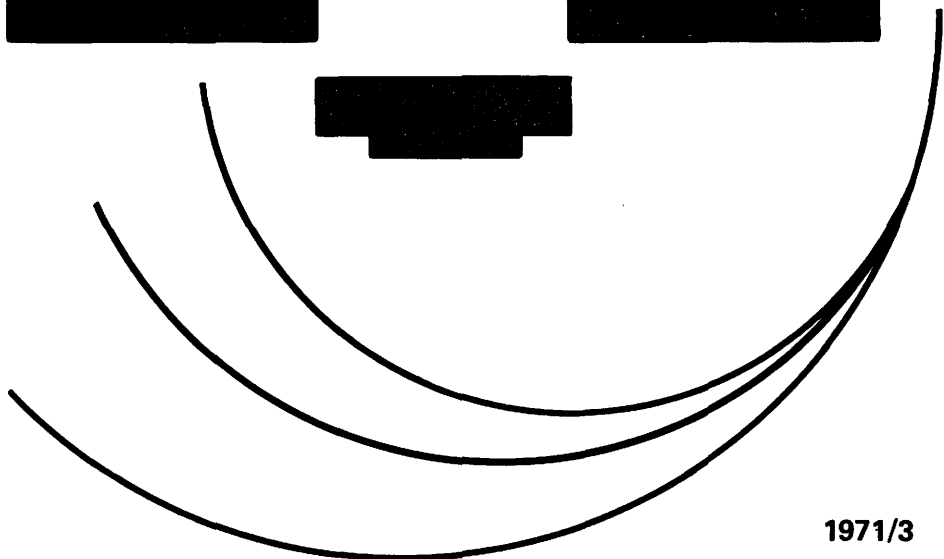


parlement européen

informations



SOMMAIRE

	Page
Libre opinion	1
I. Session du 8 au 10 mars	5
II. Session du 18 au 19 mars	11
III. Session d'avril	17
IV. Activités des commissions parlementaires	39
V. Autres activités	49

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-835

ENFIN UNE ACTION CONCRETE!

par Walter BEHRENDT

*Président du
Parlement européen*



L'évolution de l'Europe au cours des mois et des années à venir ne permettra plus d'éluder les décisions d'ordre économique ayant de profondes répercussions sur l'existence matérielle de larges couches de population et touchant les peuples "dans leur chair". La grande démonstration paysanne qui s'est déroulée le 23 mars à Bruxelles, avec ses à-côtés tragiques, est la première preuve inéluctable du fait que la politique d'intégration européenne a atteint un point à partir duquel les décisions auxquelles elle aboutit déclenchent des réactions de masse d'ordre psychologique et politique, que les actuels mécanismes institutionnels de décisions ne sont plus en mesure de maîtriser. Théoriquement, l'évolution ne peut plus se poursuivre que de deux manières, à savoir:

- Ou bien on ne prend plus de vraies décisions; on se lance dans la voie de l'irresponsabilité, on s'enferme dans la démagogie et dans le mensonge politique et on fait des institutions européennes un mécanisme qui tourne à vide. Dans cette hypothèse, il y a non seulement le risque, mais la certitude que tout ce qui a été acquis et que tout ce que l'on peut espérer en matière d'intégration européenne sera remis en question, avec la menace d'être réduit à néant. Ceci constitue, tant pour les Européens engagés que pour toute personne au fait des réalités politiques et consciente de ses responsabilités, une perspective inacceptable et inimaginable, tant en elle-même que par ses effets concrets.

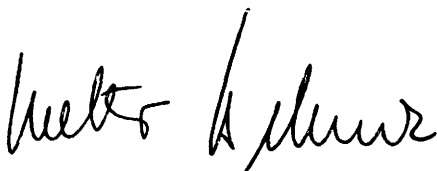
- Ou bien on donne enfin à la formation de la volonté et de la décision européennes une portée réelle dans le domaine social, car la tragédie qu'a été la démonstration paysanne de Bruxelles, avec ses malheureuses victimes, doit amener tout homme politique clairvoyant à la conclusion que la formation de la volonté et de la décision dans le processus d'intégration européenne doit reposer sur une base démocratique plus nette.

Il est à la longue insupportable – et il en résultera forcément toujours les mêmes conséquences que celles qui sont apparues lors de la manifestation paysanne – de constater que les décisions déterminantes de la Communauté européenne sont arrêtées presque exclusivement dans l'atmosphère artificielle, si raréfiée en composantes de politique sociale, des appareils bureaucratiques, même si une certaine élite politique y participe. Sans doute les connaissances techniques accumulées par la Commission ainsi que son objectivité sont-elles indispensables pour toutes les propositions. Sans doute aussi les décisions finales du Conseil doivent-elles être précédées d'un examen préparatoire effectué par des fonctionnaires nationaux qualifiés, afin de pouvoir être appliquées par les administrations nationales. Il reste que c'est aboutir à une situation intenable que de laisser le dernier mot à ces fonctionnaires, qui sur de nombreux points se mettent d'accord selon le principe du plus petit dénominateur commun et font ensuite voter leurs ministres comme s'il s'agissait d'un procès-verbal. Il est également inadmissible que, lorsque des divergences subsistent au sein du Conseil, les ministres se mettent d'accord comme dans une sorte de concile, sans avoir à rendre compte de leurs décisions ni devant les parlements nationaux, ni devant le Parlement européen. C'est là une situation qui rappelle des époques où, dans l'ombre d'une "politique secrète de cabinet", les grandes explosions populaires se préparaient...

Ce n'est que lentement et après avoir surmonté maintes résistances que le Conseil a commencé à reconnaître que le Parlement européen est plus qu'une "quantité négligeable", que l'on peut, éventuellement, se servir de lui pour donner une assise démocratique aux mesures de caractère européen, et même que ses résolutions sont empreintes de beaucoup de bon sens politique. Ayant reconnu ce fait, le Conseil a au moins progressé jusqu'à venir rendre compte en maintes occasions au Parlement de son attitude, lorsque, dans ses décisions, il s'était écarté des demandes et suggestions de ce dernier. C'est là une évolution dont il faut se féliciter, dans la mesure où la formation des décisions en a été rendue un tout petit peu plus transparente pour le public.

Mais on est encore loin de la démocratisation nécessaire de la Communauté! Il reste à accorder au Parlement européen de vrais pouvoirs législatifs, dans tous les domaines où le processus d'intégration en a privé les parlements nationaux. C'est seulement ainsi que, conformément à la tradition démocratique authentique, les représentants élus des peuples européens acquerront une véritable responsabilité politique.

Aux termes d'engagements formels pris par le Conseil et la Commission, celle-ci est tenue de présenter au cours de l'année prochaine des propositions d'élargissement des pouvoirs du Parlement, qui doivent être renforcés non seulement en matière de droit budgétaire, mais aussi en matière législative. Le Parlement luttera, c'est d'ailleurs son devoir, pour que ce soit l'occasion d'assister à une action démocratique concrète. Le développement global de la Communauté l'exige. Le Parlement est le seul organe de la Communauté qui puisse se prévaloir d'une première légitimation démocratique sur une base européenne. La manifestation paysanne de Bruxelles nous a averti solennellement que le processus d'intégration ne peut être poursuivi sans une légitimation démocratique nette et un droit européen démocratiquement établi.



I. SESSION DU 8 AU 10 MARS

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 8 au 10 mars, a procédé à l'élection de son bureau et à la constitution des commissions. M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a fait un exposé sur la situation économique dans la Communauté et M. Coppé, membre de la Commission européenne, a présenté l'exposé sur la situation sociale dans la Communauté en 1970. Le Parlement a approuvé une proposition concernant les échanges intracommunautaires de viandes fraîches et a arrêté ses comptes pour l'exercice 1970.

Le doyen d'âge a prononcé l'éloge funèbre de M. Blondelle (lib. fr.), décédé le 25 février, et de M. Leemans (dém.-chr. belge), décédé le 3 mars.

Séance constitutive – Election du président (9 mars)

Le doyen d'âge, M. Cantalupo (lib. it.), a prononcé une allocution dans laquelle il a rendu hommage au travail accompli par le président Scelba et a mis en lumière le déséquilibre flagrant existant entre la puissance économique de l'Europe et sa puissance politique. Quelques progrès ont été accomplis dans le domaine de la coordination politique, mais il faut veiller à ce que les problèmes monétaires ne fassent pas oublier la finalité politique de l'Europe. Après avoir évoqué la nécessité d'amener les jeunes à participer à la construction européenne, M. Cantalupo a exprimé la crainte que la lenteur des négociations avec l'Angleterre mette en danger certaines réalisations du Marché commun et a terminé en déclarant que l'Europe libre devait dépasser ses différences sociales et régionales et assurer plus de justice distributive en allant au-delà des options nationalistes.

Avant de procéder à l'élection du président, le Parlement a entendu une déclaration de M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, qui a annoncé que son groupe ne présenterait pas de candidat et voterait blanc lors de l'élection du président. Cette attitude a été prise pour protester contre la coalition formée par les trois autres groupes afin d'écartier le groupe démocrate-chrétien de la présidence du Parlement. M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, a rappelé que les groupes politiques avaient signé un accord par lequel ils acceptaient l'idée d'un roulement entre eux pour la présidence à partir de mars 1971. Il n'est pas question d'une coalition contre un groupe, a déclaré M. Vals, qui a rappelé que depuis 13 ans il y a eu un quasi-monopole de la présidence.

La candidature de M. Behrendt (soc. all.) a été proposée par MM. Vals (fr.), président du groupe socialiste, Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, et Triboulet (fr.), président du groupe de l'union démocratique européenne. Le scrutin a donné les résultats suivants:

Votants: 114 — Bulletins blancs ou nuls: 50 — Suffrages exprimés: 64.

M. Behrendt a obtenu 64 voix et a été proclamé président du Parlement européen.

Ont été élus vice-présidents: MM. Bersani (dém.-chr. it.), Rossi (lib. fr.), Terrenoire (U.D.E., fr.), Corona (soc. it.), Furler (dém.-chr. all.), Merchiers (lib. belge), Westerterp (dém.-chr. néerl.) et Lucius (dém.-chr. lux.).

Après son élection, le président Behrendt a rendu hommage à son prédécesseur, M. Scelba (dém.-chr. it.), et a mis l'accent sur les tâches importantes qui attendent le Parlement qui doit disposer de pouvoirs plus étendus. Les institutions démocratiques, a déclaré M. Behrendt, sont, pour une Communauté, la garantie de sa liberté. L'Europe doit, pour mener à bien ses objectifs, se donner des institutions démocratiques. En outre, les Etats unis d'Europe ne seront possibles que si la Communauté se développe dans un esprit de conscience et de structure communautaires. En terminant, le président du Parlement a souhaité que l'Europe soit unie et forte, qu'elle s'exprime par une seule voix, prouvant ainsi qu'elle n'est plus uniquement l'addition de capacités économiques.

Au nom de la Commission européenne, son président, M. Malfatti, a félicité M. Behrendt pour son élection et a rendu hommage au président Scelba. Il a

confirmé que la Commission européenne continuerait à accentuer et à promouvoir les structures démocratiques européennes et espérait intensifier ses rapports avec le Parlement européen.

Le Parlement a nommé les membres des commissions parlementaires qui ont renouvelé leur Bureau (voir 3e partie).

Au cours de sa séance du 10 mars, le Parlement a nommé M. Cousté (U.D.E., fr.) comme rapporteur général sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés en 1970.

La situation économique de la Communauté (10 mars)

Dans son exposé, M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a souligné que le fait économique le plus notable et le plus préoccupant à l'intérieur de la Communauté, en 1970, a été la hausse rapide des prix et la généralisation des phénomènes inflationnistes. M. Barre a rappelé le danger qu'il y aurait à s'installer dans l'inflation. Une politique de freinage des coûts et des prix reste nécessaire dans tous les pays membres de même qu'une concertation étroite entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics afin de garantir une évolution ordonnée des revenus et des prix.

En ce qui concerne la conjoncture internationale, M. Barre a mis l'accent sur "l'amère préoccupation" qu'éprouvent les pays de la Communauté à l'égard du problème de la balance des paiements des Etats-Unis et a rappelé que les pays de la Communauté étaient les mieux placés pour apporter, par une action concertée avec les Etats-Unis, une contribution essentielle à l'assainissement nécessaire du système monétaire international et à un développement harmonieux de la coopération monétaire internationale.

Le vice-président de la Commission européenne a mis en relief les aspects majeurs des décisions du Conseil dans le domaine de l'union économique et monétaire pour en souligner le caractère positif. Le Conseil a montré sa volonté de renforcer la cohésion de la Communauté à la veille de son élargissement. Celui-ci peut désormais s'effectuer dans des conditions plus favorables à la sauvegarde de la nature, de l'efficacité et du dynamisme de la Communauté. En terminant, M. Barre a rappelé les deux volets essentiels de la politique de la Communauté: fonder le progrès social sur un développement équilibré de ses

activités économiques et de ses régions; contribuer, par sa participation aux échanges commerciaux et à la coopération monétaire internationale, à leur croissance plus rapide et à un meilleur équilibre de l'économie mondiale.

Après une brève intervention du président de la commission économique, M. Lange (soc. all.), qui a mis l'accent sur l'accroissement des contacts entre le Parlement et la Commission européenne pour l'étude de la situation économique, le Parlement a renvoyé l'exposé de M. Barre à la commission économique qui fera rapport au cours d'une prochaine session.

La situation sociale dans la Communauté

(10 mars)

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a présenté au Parlement "l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970" qui est annexé au quatrième rapport général sur l'activité de la Communauté. Après avoir donné un aperçu de la situation sociale qui n'a pas été défavorable en 1970 dans la Communauté, bien qu'il subsiste des problèmes structurels, M. Coppé a souligné que la Commission européenne, dans son exposé, attache une attention particulière au marché commun de l'emploi et au travail féminin et a mis l'accent sur quelques priorités: amélioration du fonctionnement du Marché commun, meilleure intégration des travailleurs étrangers, lutte contre le chômage structurel, amélioration de la sécurité et de l'hygiène, intégration des handicapés dans la vie économique et harmonisation des budgets sociaux des Etats membres.

M. Müller (dém.-chr. all.), président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, a remercié M. Coppé pour son exposé qui fera l'objet d'un rapport de la commission des affaires sociales.

Echanges intracommunautaires de viandes fraîches

(10 mars)

Le Parlement européen a été saisi d'un rapport complémentaire (doc. 267) fait par M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique sur une communication de la Commission européenne informant le Parlement qu'elle n'a pas retenu les propositions de modifications demandées par lui et concernant le règlement relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

Après avoir entendu les observations de M. Coppé, membre de la Commission européenne, qui a défendu à nouveau le point de vue de la Commission, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il renouvelle ses demandes qui ont pour but essentiel d'assurer la protection de la santé publique dans l'ensemble de la Communauté.

**Règlement des comptes du Parlement européen
pour l'exercice 1970
(8 mars)**

Le Parlement européen a approuvé une résolution, présentée par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) dans son rapport fait au nom de la commission des finances et des budgets, aux termes de laquelle il prend acte des dépenses et recettes du Parlement européen pour 1970. Ces comptes sont transmis à la Commission européenne qui établit le compte de gestion des institutions communautaires. Un amendement présenté par M. Gerlach (soc. all.) et tendant notamment à la création d'une commission de vérification des comptes du Parlement a été renvoyé à la commission des finances et des budgets.

II. SESSION DU 18 AU 19 MARS

Au cours d'une session qui a eu lieu à Luxembourg les 18 et 19 mars, le Parlement européen s'est prononcé sur la fixation des prix agricoles et a donné un avis favorable à une proposition concernant des mesures sanitaires dans le secteur agricole.

La politique agricole commune – Prix et structures (18 et 19 mars)

Le Parlement était appelé à se prononcer sur un projet de résolution concernant la nouvelle orientation de la politique agricole commune et plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles. En matière de prix, la Commission européenne a proposé les mesures suivantes pour la campagne 1971/1972: augmentation du prix indicatif du blé tendre (2 0/0), de l'orge (5 0/0), du riz (3,8 0/0), du lait (5 0/0); augmentation du prix d'orientation de la viande bovine (5 0/0). Pour les autres produits: maintien des prix au niveau actuel. D'autres mesures concernent notamment l'augmentation de prix d'intervention et la majoration mensuelle pour certains produits (céréales, riz, lait).

La Commission européenne a proposé, d'autre part, plusieurs actions communes à entreprendre dans le domaine structurel en complément aux cinq directives déjà discutées et approuvées par le Parlement européen (voir "PE-Information", 1971/1): l'octroi d'un complément ou d'une aide au revenu à certains agriculteurs, des bourses d'études aux enfants d'agriculteurs qui veulent quitter leur profession et une diversification régionale du taux de contribution financière du F.E.O.G.A. aux actions communes.

La Commission européenne souligne le lien étroit entre politique des structures et politique des prix et estime indispensable que, simultanément à la fixation des prix, le Conseil prenne une décision politique sur les actions communes à entreprendre.

Le Parlement européen, suivant les propositions présentées par la commission de l'agriculture, dans le rapport (doc. 10), fait par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), s'est prononcé pour une augmentation de prix qui s'établit en moyenne à 5 0/o au moins, ce qui, dans les conditions actuelles, compte tenu de la situation du marché et d'une meilleure orientation de la production, pouvait par exemple se traduire par une augmentation de 6 0/o pour le lait, de 10 0/o pour la viande bovine, de 6 0/o pour l'orge, de 3 0/o pour le blé tendre et le seigle et de 5 0/o pour les betteraves sucrières, le riz et les graines oléagineuses. Le Parlement européen estime que l'adaptation ou le maintien des prix agricoles, comme le propose la Commission européenne, se traduit dans l'ensemble par un accroissement insuffisant et incomplet du revenu des agriculteurs et ne tient pas suffisamment compte du retard inadmissible des revenus agricoles par rapport aux revenus des autres secteurs. Après avoir souligné une nouvelle fois la relation indissoluble entre les propositions relatives aux structures et celles concernant les prix, et la nécessité de prendre une décision simultanée sur ces deux groupes de propositions, le Parlement fait remarquer qu'un nouveau gel des prix est inacceptable et tient pour indispensable une révision des prix agricoles, régulière; justifiée par rapport à la situation du marché et adaptée à la situation économique et monétaire. Enfin, le Parlement demande que soit examinée, de manière approfondie, l'opportunité d'adapter l'organisation des marchés à la situation actuelle, afin de parvenir à un meilleur équilibre des marchés, une amélioration de la qualité des produits, un rapport plus adéquat entre les prix, une diminution de l'écart entre prix à la production et prix à la consommation, la suppression des fraudes, un fonctionnement plus efficace de la gestion du marché.

M. Brouwer, rapporteur, a évoqué la grande inquiétude des agriculteurs européens qui résulte notamment de l'augmentation des coûts de production et du gel des prix de leurs produits. La politique agricole commune n'a pas échoué, a constaté M. Brouwer, mais certains défauts doivent être corrigés. M. Kriedemann (soc. all.) a présenté l'avis de la commission des relations économiques extérieures qui a mis en garde contre le renforcement du système protectionniste de la politique agricole de la Communauté. Dans son avis, présenté par M. Borocco (U.D.E., fr.), la commission des finances et des budgets a rappelé que la réforme de l'agriculture doit avoir pour but, à long terme, une réduction

du coût de la garantie des prix et a estimé que les conséquences financières des propositions modifiant les prix agricoles devraient normalement se traduire par la présentation d'un budget supplémentaire et rectificatif.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a tenu à rappeler que la Commission était fermement décidée à maintenir le principe de la liaison entre prix et structures et a estimé que le malaise agricole était justifié car l'agriculture est opprimée par l'inflation et l'augmentation des coûts de production. Les propositions de prix à elles seules sont insuffisantes. Mais il faut les replacer dans le contexte des mesures sociales proposées, en tenant compte notamment des subventions directes prévues pour certaines catégories d'exploitants. M. Mansholt a reconnu que la résolution définissait une position claire et contenait des demandes modérées. Toutefois, il ne peut pas accepter une augmentation du prix des betteraves sucrières et des graines oléagineuses. En ce qui concerne les autres produits, les différences avec les propositions de la Commission européenne sont insignifiantes. M. Mansholt a souligné les grandes divergences qui existent entre les agriculteurs des Six sur les prix et a regretté le manque d'information dans certains pays de la Communauté. M. Mansholt a rejeté catégoriquement l'avis de la commission des relations économiques extérieures, en s'élevant contre des allégations préjudiciables à la politique agricole de la Communauté qui ne veut se protéger que contre la jungle du marché international.

MM. Vetrone (dém.-chr. it.), Vredeling (soc. néerl.), Boscary-Monsservin (lib. fr.) et Briot (U.D.E., fr.) ont apporté l'adhésion de leurs groupes politiques à la résolution. Ils ont été unanimes à souligner la gravité de la situation agricole dans tous les pays de la Communauté et à demander une très nette amélioration du revenu des agriculteurs.

M. Vetrone a demandé que la Communauté s'attaque, dès maintenant, à la politique des structures et sorte la politique des prix de son immobilisme. Il a insisté sur le caractère modéré et réfléchi des demandes du C.O.P.A. qui permettront d'éviter la dégradation constante du revenu des agriculteurs. Pour M. Vredeling, il faut prendre en considération l'intérêt de l'ensemble des pays de la Communauté et non préconiser des prix pour des régions déterminées. Une politique d'augmentation des prix ne mène nulle part; il faut appliquer une véritable politique des structures.

M. Boscary-Monsservin a souligné que la résolution constituait une orientation politique sans équivoque et que la politique agricole commune devait déboucher sur une organisation mondiale des marchés profitable à tous. Il est nécessaire de

faire profiter l'agriculture de l'amélioration générale du niveau de vie et d'adapter constamment les prix agricoles à la situation économique et monétaire. M. Briot s'est élevé contre les accusations de protectionnisme portées à l'égard de la politique agricole de la Communauté et a mis l'accent sur l'aspect social et humain du problème agricole. L'important est la défense du pouvoir d'achat des agriculteurs. C'est pourquoi les demandes formulées par le Parlement dans la résolution sont raisonnables et justifiées.

M. D'Angelosante (non inscrit, it.) a déclaré que les parlementaires communistes italiens voteront contre la résolution. La politique des prix a une importance disproportionnée par rapport à ses résultats. Une politique des structures est indispensable pour résoudre les graves problèmes agricoles de la Communauté. M. Klinker (dém.-chr. all.) a défendu un amendement qui demande une augmentation moyenne de 10 0/0 des prix agricoles afin que les agriculteurs puissent ressentir les effets d'une hausse des prix. M. Richarts (dém.-chr. all.), cosignataire de l'amendement, a souligné que l'on devait commencer à pratiquer une politique dynamique des prix qui tienne compte de l'augmentation des coûts et de l'inflation.

M. Estève (U.D.E., fr.) a rappelé que les agriculteurs avaient besoin de décisions à effet immédiat et a mis l'accent sur le sort préoccupant des petits agriculteurs qui, eux aussi, doivent avoir leur part de l'amélioration générale du niveau de vie. M. Kriedemann (soc. all.) a évoqué l'incidence des prix sur les importations et s'est élevé contre tout protectionnisme. Pour M. Bersani (dém.-chr. it.), l'augmentation des prix doit être sélective et l'action la plus importante est à mener dans le domaine des structures. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a assigné deux buts à la politique des prix:

- encourager l'augmentation des prix des produits déficitaires dans la Communauté; à ce propos, il a rappelé le principe de la préférence communautaire;
- assurer l'orientation sociale des productions agricoles, les jeunes s'écartant de certaines productions contraignantes. Il importe avant tout de ne pas décevoir les agriculteurs qui sont les meilleurs artisans de l'Europe.

M. Mansholt, répondant aux différents orateurs, s'est élevé contre l'amendement demandant une augmentation moyenne de 10 0/0 des prix agricoles. Il s'agit d'une duperie. C'est une erreur de croire qu'ainsi on défend les intérêts des agriculteurs. Une augmentation générale des prix, a poursuivi M. Mansholt, n'aide pas les paysans les plus défavorisés, mais ne fait que renforcer la position des grandes exploitations. C'est pourquoi la Commission a prévu un système de

subventions directes. Il faut aussi trouver un compromis entre les intérêts, diamétralement opposés, des productions animales et végétales.

Avant de passer au vote de la résolution, M. Klinker (dém.-chr. all.) a déclaré que son amendement allait dans le sens de l'intérêt de tous et a récusé le terme de duperie employé par M. Mansholt. MM. Aigner et Burgbacher (dém.-chr. all.) ont appuyé l'amendement contre lequel s'est prononcé M. Vredeling (soc. néerl.). Finalement, le Parlement a repoussé l'amendement et adopté l'ensemble de la résolution.

Mesures sanitaires dans certains secteurs agricoles

(18 mars)

Le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire (rapport, doc. 13, fait par Mme Orth (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture). Ces mesures ne pourront plus être prises en dehors d'une procédure communautaire. A ce propos, M. Richarts (dém.-chr. all.) a demandé à la Commission européenne de faire progresser l'harmonisation des mesures vétérinaires à l'intérieur de la Communauté.

Nouveau membre

Le 18 mars, le Parlement européen a validé le mandat de M. Scokaert (soc. belge) désigné par le Sénat belge, le 11 mars, en remplacement de M. Dehousse, démissionnaire à la suite de sa nomination au sein du gouvernement.

III. SESSION D'AVRIL

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 19 au 23 avril, a étudié la situation économique de la Communauté en 1970 et les perspectives pour 1971, a entendu un exposé du président en exercice du Conseil sur les décisions relatives aux prix et structures agricoles et a donné son avis sur la restructuration de l'Euratom, sur le contrat passé entre la France et l'Union soviétique ainsi que sur la politique énergétique dans la Communauté. Après avoir discuté des relations entre la Communauté européenne et l'Amérique latine, le Parlement a examiné l'état d'application du principe de l'égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins et la sécurité du travail dans la sidérurgie. Le Parlement s'est encore prononcé sur plusieurs propositions concernant notamment la liberté d'établissement et la libre prestation des services et le rapprochement des législations des Etats membres.

Le président du Parlement a rendu hommage à la mémoire de M. Santero (dém.-chr. it.), décédé le 3 avril.

Sur l'invitation du Parlement européen, une délégation du parlement norvégien, sous la conduite de M. Ingvaldsen, président du Storting du Royaume de Norvège, est venue à Strasbourg, pour procéder à un échange de vues.

Situation économique de la Communauté

(21 avril)

La commission économique a soumis au vote du Parlement européen une résolution sur la situation économique de la Communauté en 1970 et les perspectives pour 1971. Cette résolution fait suite au rapport (doc. 14) de M. Oele (soc. néerl.) sur l'exposé annuel fait par M. Barre, vice-président de la Commission européenne (voir 1ère partie), et sur le mémorandum de la Commission européenne au Conseil, du 2 décembre 1970, sur la situation

conjoncturelle dans la Communauté. Le rapporteur examine successivement la conjoncture dans la Communauté, l'évolution internationale de la conjoncture, la politique conjoncturelle à suivre en 1971, la politique monétaire, la politique du crédit et la politique budgétaire. M. Oele envisage une meilleure coordination de la politique de conjoncture au niveau communautaire et une évolution harmonieuse des revenus. Les observations faites par la commission économique dans le rapport et par la commission des finances et des budgets, saisie pour avis (rédacteur de l'avis: M. Pintus, dém.-chr. it.) sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement européen à l'issue du débat.

MM. Artzinger (dém.-chr. all.), Arndt (soc. all.), Roméo (lib. it.), et Cousté (U.D.E., fr.) ont déclaré, au nom de leurs groupes politiques, qu'ils voteraient en faveur de la résolution et ont particulièrement insisté sur la nécessité de lutter, en priorité, contre l'inflation qui menace, de nouveau, l'équilibre économique et monétaire de la Communauté. Pour M. Artzinger, une évolution équilibrée des prix est un élément vital pour l'unification européenne et le moment est venu de songer à une réorganisation du système financier en Europe. Le porte-parole du groupe démocrate-chrétien a évoqué, d'autre part, les effets défavorables de l'afflux des capitaux américains et s'est demandé comment on pourrait parvenir à geler les masses monétaires fluctuantes. De l'avis de M. Arndt, la réalisation d'une politique conjoncturelle valable et efficace suppose: une information, des instruments d'action et l'action elle-même. Il faut aussi se préoccuper de la transfusion de l'inflation américaine en Europe. Une action communautaire s'impose, a conclu M. Arndt, mais le problème est de définir les modalités de cette action. M. Roméo s'est préoccupé des répercussions sociales de l'inflation et a souligné que la hausse des prix et des salaires contrebalancée par la baisse des investissements rend difficile la réalisation d'une politique économique commune en Europe. Le porte-parole du groupe libéral a évoqué le déséquilibre existant entre le niveau de développement des États membres de la Communauté et a estimé que la situation inflationniste actuelle résulte du fait que les investisseurs ont cédé devant des pressions sociales excessives. M. Cousté a constaté que la situation économique de la Communauté n'était pas mauvaise et a souligné que l'accent devait être mis sur la politique des revenus. Il faut pratiquer une politique beaucoup plus active de l'emploi. Sur le plan monétaire, M. Cousté s'est prononcé pour une action commune tendant à une amélioration et à une régularisation progressive du fonctionnement du système international. En ce qui concerne la création d'un office européen de programmation économique, le porte-parole du groupe de l'U.D.E. a demandé que l'on agisse avec prudence lorsqu'il s'agit de créer des organismes nouveaux de caractère administratif et a terminé en rappelant qu'il s'agissait de construire une Europe

européenne capable de jouer son rôle du point de vue économique, comme zone de stabilité et de développement, non seulement au service d'elle-même, mais aussi du reste du monde.

M. Fabbrini (non inscrit, com. it.) a estimé que les principaux responsables des tensions inflationnistes sont les Etats-Unis et a souligné l'importance des problèmes structurels qui ont une influence déterminante sur la conjoncture. M. Giraud (dém.-chr. it.) a insisté sur la nécessité d'une politique conjoncturelle au niveau communautaire. M. Burgbacher (dém.-chr. all.) a passé en revue les causes de l'inflation contre laquelle il faut agir avec prudence et a souligné l'importance de la notion de participation au capital productif dans la Communauté. M. Löhner (dém.-chr. all.) est d'avis qu'il ne peut y avoir de croissance économique sans stabilité économique. L'important est que la Communauté élabore une politique conjoncturelle active. Pour M. Borm (lib. all.) se sont les petites et moyennes entreprises qui sont les plus touchées par la situation économique actuelle dont les responsables sont aussi bien les syndicats que les chefs d'entreprises. Quelques conséquences de la situation actuelle pourraient être corrigées par une bonne orientation des investissements. M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, a souhaité que, dans le cadre de l'union économique et monétaire, le Conseil prenne des mesures destinées à renforcer l'esprit communautaire et à traduire dans les faits les principes adoptés récemment par le Conseil.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, évoquant la situation économique de la Communauté, a déclaré que "la politique conjoncturelle ne saurait, à l'heure actuelle, se satisfaire du bon usage de l'instrument budgétaire ou de l'instrument de la politique du crédit, mais doit faire intervenir une politique de concertation entre tous les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, de telle sorte que la croissance des revenus et des prix puisse être compatible avec les tendances à moyen et à long terme de la productivité au sein de nos économies". Parlant ensuite de la liaison entre la politique conjoncturelle et la politique structurelle, M. Barre a souligné que les réformes sociales dans la Communauté devaient être appliquées dans un cadre économique sain et financées par des méthodes normales, d'ordre budgétaire ou financier. Ce qui importe, c'est la mise en oeuvre de méthodes permettant de sauvegarder l'équilibre global de la Communauté. En ce qui concerne le problème de la centralisation de la politique conjoncturelle, le vice-président de la Commission européenne a souligné que l'objectif majeur à poursuivre est celui d'une interdépendance croissante des politiques des Etats membres, d'une discussion en commun de ces politiques et d'un renforcement de leur cohérence. Dans l'état

actuel des choses, on ne peut pas penser à une politique conjoncturelle commune, au sens strict du terme. Traitant ensuite des problèmes monétaires, M. Barre a insisté sur la nécessité de régulariser le marché des eurodollars afin que la Communauté puisse éviter les conséquences du fonctionnement très particulier de ce marché et a mis l'accent sur les conséquences du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis. Les Etats membres de la Communauté doivent avoir la volonté politique d'entreprendre une action dans ce domaine. La Commission européenne souhaite que le système monétaire international soit révisé et que des règles de jeu nouvelles puissent être établies pour tenir compte des changements qui se sont produits au cours des vingt dernières années. En terminant, M. Barre a rappelé que le souci constant de la Commission européenne était la réalisation de l'union économique et monétaire qui ne pourra réussir que si l'on associe étroitement la croissance et la stabilité.

Dans la résolution adoptée à l'issue du débat, le Parlement européen estime qu'il importe de suivre attentivement l'évolution des investissements des entreprises; souligne les mauvais effets de la surenchère abusive en matière d'aides régionales et sectorielles; souhaite que les Etats membres puissent pratiquer une politique conjoncturelle efficace fondée sur des directives communautaires; estime que l'on ne pourra plus maîtriser longtemps la conjoncture sans une certaine centralisation de la politique conjoncturelle et rappelle son vœu tendant à la création d'un office européen de programmation économique; invite la Commission européenne à veiller à ce que la Communauté dispose de statistiques complètes, récentes et comparables; estime qu'une certaine surveillance du marché des euro-devises s'impose et que l'évolution ordonnée des revenus n'est concevable que si elle s'inscrit dans un ensemble de mesures tendant à assurer une croissance équilibrée et une meilleure distribution de ses fruits, notamment par la diversification de l'activité économique et une politique active de l'emploi.

La politique agricole commune – Prix et structures

(22 avril)

Le président en exercice du Conseil, M. Cointat, ministre français de l'agriculture, a fait un exposé devant le Parlement européen sur les décisions prises par le Conseil, le 25 mars 1971, en ce qui concerne les prix agricoles et les structures. L'accord intervenu, a déclaré le président du Conseil, marque un tournant important dans la politique agricole commune, car il s'agit d'un accord politique et en même temps d'un accord global portant à la fois sur les prix et les structures. La Communauté européenne sort renforcée de cette épreuve.

M. Cointat a résumé, ensuite, le contenu de l'accord en insistant sur la hiérarchie des prix et en disant son espoir que ces décisions raisonnables permettront une amélioration du revenu des producteurs. Analysant ensuite la résolution du Conseil sur les structures, le ministre a constaté avec satisfaction qu'elle constitue le début d'une politique communautaire structurelle qui s'oriente vers une réforme en profondeur des conditions d'exploitation des entreprises agricoles de petites et moyennes dimensions. Les actions structurelles communes doivent s'insérer dans le contexte du développement de l'union économique et monétaire et de la politique régionale et sociale. En terminant, le président en exercice du Conseil s'est déclaré persuadé que cet ensemble imposant et global de décisions est de nature à apaiser les esprits et à redonner confiance aux agriculteurs.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a rappelé que la Commission avait toujours considéré comme indissociables la question des prix et celle des structures et a estimé que les décisions du Conseil fournissaient des éléments de solutions importants. Elles ont permis de prendre conscience, de façon concrète, de la solidarité communautaire. Les différents secteurs de l'intégration étant interdépendants, la réalisation rapide de progrès nouveaux dans la politique communautaire économique, monétaire, régionale et sociale contribuera également à la réforme de l'agriculture européenne.

M. Scelba (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a insisté sur l'instauration d'une procédure de dialogue entre le Conseil et le Parlement et M. Brouwer (néerl.), au nom du même groupe politique, s'est réjoui qu'un lien indissoluble ait été établi entre la politique des prix et la politique des structures. On possède maintenant une base valable pour l'évolution de la politique agricole européenne. Après avoir émis quelques réserves en ce qui concerne la question du revenu des agriculteurs, M. Brouwer a déclaré que quels que soient les aspects positifs et négatifs des décisions du Conseil, il fallait maintenant tourner ses regards vers l'avenir. C'est également l'avis de M. Dröscher (all.) qui, au nom du groupe socialiste, a mis l'accent sur la politique sociale et la politique des structures. On ne peut plus considérer que seul ce qui est économiquement rentable mérite l'intérêt de la Communauté. M. Biaggi (it.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a estimé que l'accord intervenu au Conseil constituait un fait positif et qu'il fallait le traduire rapidement dans les faits. M. Baas (néerl.), au nom du même groupe politique, a posé la question de la prise de décisions au Conseil à la majorité et non plus à l'unanimité et a souligné que les préoccupations des agriculteurs étaient encore nombreuses. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Briot (fr.) a tenu à déclarer que l'agriculture n'était pas seule responsable de la pression

inflationniste et que les agriculteurs subissaient fortement les augmentations de prix. M. Briot s'est félicité des décisions prises à Bruxelles en ce qui concerne notamment les structures et les aspects sociaux, mais a demandé que les prix agricoles suivent l'évolution des coûts de production et que l'on ne fasse pas supporter à l'agriculteur un ensemble de charges qui ne vient pas d'elle.

Répondant aux orateurs précédants, M. Cointat, président en exercice du Conseil, a souligné que le Conseil avait voulu que les augmentations de prix se répercutent intégralement sur les producteurs et que l'organisation socio-économique de l'agriculture donne toute ses chances à tout le monde.

M. Cipolla (non inscrit, com. it.) a estimé que la politique agricole n'a pas été fondamentalement changée par les récents accords. Un long délai sera encore nécessaire avant que les décisions entrent dans leur phase d'application. Ce que veulent les agriculteurs, c'est une augmentation de leurs revenus, et, à cet égard, l'aspect social n'a pas été suffisamment pris en considération. M. Richarts (dém.-chr. all.) a mis l'accent sur le rôle important de la femme de l'agriculteur dont on n'a pas tenu compte jusqu'à présent. M. Vetrone (dém.-chr. it.) est d'avis que le compromis de Bruxelles ne constitue pas un véritable tournant dans la politique agricole commune et que les décisions prises iront au détriment de nombreux aspects socio-financiers. Le plus inquiétant est la réduction du montant des mesures d'intervention. M. Bersani (dém.-chr. it.) a estimé que toutes les inquiétudes n'étaient pas dissipées, notamment en ce qui concerne la politique des structures et a mis l'accent sur les problèmes sociaux et la politique régionale. M. Bermani (soc. it.) a demandé si les métayers pourront bénéficier des mêmes aides que les propriétaires d'exploitations agricoles.

MM. Cipolla (non inscrit, com. it.), Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, et Spénale (soc. fr.) ont regretté que le débat se soit poursuivi en l'absence du président en exercice du Conseil et ont demandé que des mesures soient prises, à l'avenir, pour pallier cet inconvénient. M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a exprimé également ses regrets, le président en exercice du Conseil, retenu par d'autres obligations, s'étant excusé de devoir quitter la séance.

L'Euratom

(21 avril)

Réorganisation du Centre commun de recherche. Action communautaire en matière de recherche et de développement scientifique et technologique. Le rapport (doc. 17) présenté par M. Oele (soc. néerl.) au nom de la commission de

l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques porte sur la réorganisation et les tâches futures du Centre commun de recherche et sur les propositions de la Commission européenne contenues dans la note concernant une action communautaire d'ensemble en matière de recherche et de développement scientifique et technologique. Les observations faites par le rapporteur sur ces différentes questions sont résumées dans une résolution qui a été approuvée par le Parlement européen.

En ce qui concerne l'action communautaire d'ensemble en matière de recherche et de développement scientifique et technologique dans la Communauté, le Parlement marque son accord sur la création d'un comité européen de la recherche et du développement qui devra être composé de personnalités dont la légitimité démocratique et sociale devra leur permettre d'entretenir des relations directes avec le monde de la science et de l'industrie; souligne l'importance du contrôle démocratique, par le Parlement européen, de la politique scientifique communautaire et estime d'une importance primordiale que le comité contribue à la cohésion des actions européennes dans les secteurs de son ressort. Quant à la réorganisation du Centre commun de recherche, le Parlement se félicite des décisions du Conseil qui constituent une mesure importante pour l'amélioration des contacts étroits entre le C.C.R., les centres nationaux et l'industrie; espère que le comité consultatif général contribuera à faciliter l'action du directeur général et insiste sur la nécessité de procéder, dès maintenant, à l'élaboration d'un programme pluriannuel intérimaire. Pour ce qui est des tâches futures du Centre commun de recherche, le Parlement marque son accord avec les propositions contenues dans le rapport final du comité d'experts en ce qui concerne notamment les tâches de recherche fondamentale et l'étude des problèmes de l'environnement. Pour le Parlement européen, le C.C.R.:

- doit contribuer, dans le domaine du développement industriel, à l'accroissement des connaissances techniques dans le secteur des réacteurs avancés
- doit constituer une part essentielle de l'infrastructure indispensable à la coordination des activités nucléaires européennes et une base indépendante au service des organes communautaires pour les recherches secondaires ou additionnelles.

Enfin, le Parlement demande une prévision du montant des sommes nécessaires, à moyen terme, à la relance du C.C.R. et insiste sur la nécessité de prendre les décisions relatives au nouveau programme pluriannuel.

Au cours du débat, M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a déclaré que la réforme du Centre commun de recherche, entreprise par la Commission européenne, n'a de sens que si elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une

politique communautaire d'ensemble couvrant le domaine nucléaire et non nucléaire. Les circonstances actuelles exigent que les Etats de la Communauté mettent en commun les ressources matérielles et humaines dont ils disposent pour faire face, dans les meilleures conditions, aux exigences nouvelles qui découlent de l'évolution de plus en plus rapide de la technologie, de l'achèvement de l'ère du développement technologique spontané et du coût des dépenses de recherche et de développement. La Communauté, a poursuivi M. Spinelli, ne doit pas tout faire et tout financer. Il s'agit de reconnaître sa compétence et celle de ses institutions pour assurer un minimum de coordination, de cohérence et de financement commun. Au niveau communautaire devraient être accomplis:

- un inventaire permanent des besoins à satisfaire et des moyens disponibles
- la définition en commun des objectifs à moyen terme et à long terme, des domaines d'action prioritaires et des modalités d'exécution
- la mise en oeuvre d'actions communes dans tous les cas nécessaires
- la mise en place de structures de décisions appropriées
- la possibilité pour la Communauté de négocier avec les pays tiers des accords de coopération technologique et industrielle.

Il faut envisager une action progressive, lever certaines hypothèques concernant notamment les compétences et l'élargissement de la Communauté et mettre en place certains mécanismes institutionnels et financiers. C'est dans cet esprit que la Commission européenne a fait ses propositions prévoyant notamment la création du comité européen et de l'agence européenne de la recherche et du développement. La politique de recherche et de développement de la Communauté ne doit plus s'enliser dans des discussions juridiques stériles qui prennent le pas sur les nécessités scientifiques, techniques et économiques. La Communauté européenne doit se préparer à assumer des responsabilités à la mesure de ses moyens en vue de l'amélioration générale du bien-être des hommes.

MM. Noè (dém.-chr. it.) et Flämig (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution et ont souhaité que les actions amorcées soient poursuivies et développées car elles constituent un élément positif. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), l'heure de la vérité a sonné. Les mesures concrètes pour résoudre la crise de l'Euratom ne seront prises que s'il existe réellement une volonté politique.

Contrat de livraison d'uranium entre l'Union soviétique et la France. Dans une question orale avec débat (n° 2/71), la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques a demandé à la Commission européenne si elle avait eu connaissance du contrat conclu entre l'Union soviétique et la France pour la

livraison d'uranium enrichi et si l'agence d'approvisionnement de l'Euratom avait participé à la transaction. Le contrat répond-il aux dispositions du traité d'Euratom et sera-t-il soumis à la Commission aux fins d'examen de sa compatibilité avec le traité? Quelles garanties le fournisseur a exigées quant à l'utilisation pacifique de cet uranium enrichi? La Commission européenne partage-t-elle l'avis qu'un contrôle d'Euratom devra intervenir, la France n'ayant pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires ne consentira pas à un contrôle de l'agence internationale de l'énergie atomique.

Après que M. Oele (soc. néerl.) a présenté la question orale en insistant sur le problème du contrôle, M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a répondu que la Commission avait été informée le 10 mars dernier de la conclusion de l'accord et avait demandé des détails au gouvernement français. L'agence d'approvisionnement n'a pas participé à la transaction. Il faut attendre les réponses du gouvernement français pour juger si l'accord est compatible avec le traité d'Euratom. La Commission européenne n'est pas en mesure, dès à présent, de donner des réponses détaillées aux autres questions. Quant aux contrôles de sécurité, il faut considérer que les dispositions du traité d'Euratom entrent en vigueur dès qu'un problème de ce type se pose sur le territoire de la Communauté.

MM. Memmel (dém.-chr. all.) et Flämig (soc. all.) au nom de leurs groupes politiques, se sont félicités de voir que le monopole des Etats-Unis sur le marché européen de l'uranium avait pris fin et se sont inquiétés de la réalisation effective du contrôle de sécurité. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), la politique de l'énergie atomique de la Communauté se désintègre, car elle n'a pas été en mesure de créer les installations d'enrichissement de l'uranium indispensables aux Six. M. Bousch (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a regretté également que la Communauté ne dispose pas d'une usine d'enrichissement de l'uranium, a rappelé que la France considérait comme caduques les dispositions du traité d'Euratom se rapportant à l'agence d'approvisionnement et a souligné que l'uranium enrichi servirait à une usine de production d'électricité, ce qui doit donner tout apaisement quant à son utilisation pacifique.

La politique énergétique dans la Communauté

(21 avril)

Dans son rapport (doc. 28) fait au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques sur la situation actuelle de la politique énergétique dans la Communauté, M. Noè (dém.-chr. it.) étudie l'évolution la

plus récente de la production, des importations et de la consommation d'énergie au sein de la Communauté, et expose l'évolution des principales sources d'énergie avant d'émettre quelques considérations sur la mutation des structures dans le secteur de la consommation d'énergie. Le rapporteur examine ensuite les principaux facteurs influençant le coût de l'énergie, rappelle l'attitude du Parlement européen sur ces différentes questions, et formule des conclusions qui sont reprises dans la résolution adoptée à l'issue du débat.

MM. Springorum (dém.-chr. all.), Dröscher (soc. all.), Hougardy (lib. belge) et Bousch (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont été unanimes à reconnaître l'urgente nécessité d'une politique énergétique au niveau européen et ont insisté sur l'importance fondamentale d'une diversification dans les sources d'approvisionnement afin d'assurer leur sécurité. M. Springorum a regretté la lenteur des discussions pour la recherche d'un compromis en vue d'assainir le secteur énergétique et a évoqué le problème de l'approvisionnement en charbon à coke et en uranium enrichi. M. Dröscher a posé le problème du choix politique à faire face aux innovations technologiques et a demandé que la Communauté fasse bloc pour défendre ses intérêts. M. Hougardy s'est félicité de l'accord intervenu entre les sociétés pétrolières et les pays producteurs, a estimé qu'il fallait prendre les mesures nécessaires, au niveau européen, pour assurer la sécurité du ravitaillement, notamment dans le domaine du stockage, et s'est prononcé pour le maintien d'une certaine production et d'une réserve stratégique de charbon. M. Bousch est intervenu dans le même sens en mettant l'accent sur l'impératif de la sécurité des approvisionnements. Il a demandé que l'on réserve plus largement, au charbon communautaire, les débouchés offerts par les cokeries et par les centrales électriques.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.), évoquant le problème de la sécurité des approvisionnements, a estimé qu'il fallait revoir les rapports entre la Communauté et les grandes compagnies pétrolières et que les problèmes d'approvisionnement en pétrole devaient être réglés de manière politiquement juste. Pour M. Borm (lib. all.), la Communauté se trouve dans une situation périlleuse dans le domaine énergétique, mais est en mesure d'offrir une coopération économique dans le cadre d'accords avec des pays tiers producteurs de pétrole. M. Wolfram (soc. all.) s'est prononcé en faveur de véritables programmes communautaires à long terme et a insisté sur l'utilité des charbonnages de la Communauté.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a souligné l'importance des intérêts et des divergences de vues qui existent entre les Etats

membres dans le secteur de l'énergie. Néanmoins, le caractère communautaire et la coopération entre les Six et avec les pays producteurs devront prendre une importance accrue dans l'avenir. Après avoir évoqué les résultats déjà obtenus par la Commission européenne, M. Haferkamp a traité des problèmes du secteur du coke et du développement de l'énergie nucléaire et a déclaré que la Commission envisageait de prendre des mesures dans le domaine de l'harmonisation des politiques nationales et en faveur d'une politique commune de l'approvisionnement.

Le Parlement européen a adopté la résolution approuvée par les quatre groupes politiques et présentée dans le rapport de M. Noè avec deux amendements de MM. Bousch et Hougardy. Le Parlement se prononce pour l'instauration d'une politique commune de l'énergie dont les propositions relatives à la communication obligatoire des projets d'investissements et aux prévisions d'importations d'hydrocarbures constituent la base nécessaire et devraient donc être adoptées rapidement par le Conseil. Afin d'éviter de compromettre l'approvisionnement de la Communauté en énergie, le Parlement suggère d'arrêter, sans tarder, un certain nombre de mesures tendant notamment à assurer la sécurité des approvisionnements de la Communauté et à favoriser l'exploitation et les recherches dans la Communauté. Enfin, le Parlement souhaite que la Communauté établisse des relations techniques et autres avec les pays fournisseurs en vue d'améliorer la coopération et de faciliter les échanges nécessaires.

Relations Communauté européenne – Amérique latine (20 avril)

Le Parlement européen s'est préoccupé des relations entre la Communauté européenne et les Etats d'Amérique latine, à la suite de la "Déclaration de Buenos Aires" du 29 juillet 1970, adoptée à l'issue d'une réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (C.E.C.L.A.). Dans cette déclaration à laquelle est annexée une résolution, les pays latino-américains proposent au Conseil des Communautés européennes de mettre en oeuvre un système de coopération dans le but de renforcer les relations entre les deux parties. Le 11 novembre 1970, la Commission européenne a soumis au Conseil, dans une communication, un projet de réponse favorable contenant diverses propositions propres à développer la coopération avec l'Amérique latine. De son côté, le Conseil, au cours de sa réunion du 14 décembre 1970, a adopté une déclaration dans laquelle il estime notamment qu'une rencontre devrait avoir

lieu, le plus tôt possible, entre, d'une part, les représentants des Etats membres de la Communauté et de la Commission européenne et, d'autre part, les ambassadeurs des pays de l'Amérique latine.

Le rapport (doc. 27), présenté par M. De Winter (dém.-chr. belge), au nom de la commission des relations économiques extérieures, fait une analyse de l'ensemble de ces textes et formule des observations et propositions qui ont été reprises par le Parlement européen dans une résolution.

Le Parlement approuve la déclaration du Conseil des Communautés européennes qui constitue un premier pas vers un dialogue avec l'Amérique latine dans un cadre institutionnel et exhorte le Conseil à définir, sans tarder, des orientations politiques concrètes sur la base des propositions contenues dans la communication de la Commission européenne, base appropriée de coopération avec l'Amérique latine. La Commission européenne est invitée à tenir compte, lors de l'élaboration de propositions définitives, des suggestions faites dans la résolution annexée à la "Déclaration de Buenos Aires". Le Parlement charge son bureau de faire le nécessaire afin que puisse avoir lieu une rencontre des membres du Parlement européen et des représentants parlementaires des pays latino-américains.

MM. Girardin (dém.-chr. it.), Kriedemann (soc. all.), Cantalupo (lib. it.) et Triboulet (président du groupe de l'U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le texte de cette résolution, en soulignant l'importance politique de l'établissement de relations efficaces et fructueuses entre la Communauté et les pays d'Amérique latine. M. Girardin a mis l'accent sur la responsabilité de la Communauté à l'égard de ces pays et a demandé la définition d'une nouvelle méthode de collaboration permettant d'éviter toute forme de néo-colonialisme. M. Kriedemann a constaté que, jusqu'à présent, les relations entre les deux parties n'ont pas permis d'aboutir à des résultats marquants. Il faut, sans tarder, conférer un caractère concret au dialogue avec l'Amérique latine. Pour M. Cantalupo, il ne faut pas sous-estimer les difficultés de l'entreprise ni son coût et se demander si l'Europe est prête à répondre à ce que l'on attend d'elle. Une certaine prudence s'impose dans le dialogue avec les pays latino-américains. M. Triboulet, évoquant les liens particuliers qui unissent ces pays et la France, a souligné que l'on se tromperait si l'on voulait mettre sur pied, avec les pays d'Amérique latine, une organisation qui ressemblerait, voire concurrencerait l'association entre la Communauté et les E.A.M.A. Pour des raisons techniques, économiques, sociales et politiques, a déclaré M. Triboulet, c'est une procédure et des institutions nouvelles qui devront être établies pour les rapports de la Communauté avec l'Amérique latine.

Pour M. D'Angelosante (non inscrit, com. it.), il faut se placer dans un contexte apolitique en matière d'aide aux pays d'Amérique latine et respecter leur indépendance. L'Europe pourrait peser d'un grand poids dans la fixation des prix mondiaux afin d'aider le commerce latino-américain. M. Werner (dém.-chr. all.) a demandé que l'on prenne garde à ne pas faire naître des espoirs qui ne pourraient pas être réalisés. M. Cifarelli (soc. it.) s'est abstenu dans le vote sur la résolution, car il a constaté que l'on demandait à la Communauté de s'orienter vers de nouveaux objectifs, alors qu'elle marque le pas dans de nombreux domaines.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, n'a pas minimisé les difficultés de l'établissement de relations particulières avec les pays d'Amérique latine et a déclaré qu'il n'était pas question d'étendre à ces pays les liens existant entre la Communauté et les E.A.M.A. Pour certains pays latino-américains, les préférences généralisées peuvent présenter un intérêt évident. Une base de dialogue fructueux est née, a constaté M. Dahrendorf, qui a évoqué ensuite la nécessité de fixer une procédure dans les échanges bilatéraux de continent à continent et de réduire les difficultés en matière tarifaire. Il faudra également délimiter les compétences respectives des Etats membres et de la Communauté. En conclusion, M. Dahrendorf a formulé l'espoir qu'une coopération paritaire s'instaure avec les pays latino-américains.

**Egalité des rémunérations des travailleurs
masculins et féminins
(20 avril)**

La Commission européenne a transmis au Parlement européen un rapport sur l'état d'application, au 31 décembre 1968, du principe d'égalité entre les rémunérations des travailleurs masculins et féminins. Ce document fait l'objet du rapport (doc. 21) élaboré par Mlle Lulling (soc. lux.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. Le rapporteur fait une analyse critique du rapport de la Commission européenne, évalue la situation actuelle et expose ses conclusions reprises dans une résolution proposée au vote du Parlement. Ce rapport a pour but, a déclaré Mlle Lulling, d'alerter tous les responsables et les intéressés afin de faire respecter enfin l'article 119 du traité C.E.E.

MM. Servais (dém.-chr. belge), Broeksz (soc. néerl.), Merchiers (lib. belge), Laudrin (U.D.E., fr.) et Bermani (soc. it.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le rapport et se sont prononcés en faveur de la proposition de

résolution. Tous les orateurs ont constaté que, si des progrès avaient été réalisés vers l'égalité de rémunération, des écarts importants subsistaient encore. La Commission européenne est donc invitée à poursuivre ses efforts ainsi que les intéressés eux-mêmes.

M. Servais a souligné le regrettable manque de statistiques comparables en la matière et a déclaré que les difficultés rencontrées dans l'application du principe de l'égalité de rémunération ne devaient pas empêcher la poursuite des efforts, car il s'agit d'une question de justice et d'équité à l'égard de la femme et compte tenu de ce que, dans la majorité des cas, il ne s'agit plus d'un salaire d'appoint. M. Broeksz a mis l'accent sur les discriminations existant encore et qui doivent être éliminées, notamment en promouvant la formation professionnelle féminine. M. Merchiers, évoquant la formation professionnelle insuffisante des femmes ainsi que leur rendement et leur assiduité, s'est demandé si l'égalité à laquelle on aspire est toujours possible. Quoi qu'il en soit, la progression vers une égalité doit surtout être l'oeuvre des partenaires sociaux. M. Laudrin a rappelé une donnée essentielle de la vie sociale: à travail égal, salaire égal, qui doit guider toute politique sociale. Il faut faire accepter ce principe par tous, le réaliser dans le droit et dans les conventions collectives, dans chacun des six pays d'abord et sur le plan européen. M. Bermani a dénoncé le mythe de l'infériorité de la femme.

Pour M. Armengaud (lib. fr.), les critiques émises dans le rapport demandent à être nuancées, car certaines reposent sur des sources principe de l'égalité est assez variable dans les Etats membres. M. Liogier (U.D.E., fr.) a demandé que l'on protège avant tout la mère de famille en lui donnant les moyens et les possibilités de rester au foyer. Pour Mme Orth (soc. all.), il est évident que la femme doit s'occuper de son foyer, mais l'homme doit aussi assumer ses responsabilités. M. Lühr (dém.-chr. all.) a souligné que le problème de l'égalité des rémunérations relevait avant tout des partenaires sociaux.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a évoqué le problème de la situation de la femme dans la vie économique et a souhaité que les partenaires sociaux arrivent à un accord européen sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins. La Commission européenne continuera d'améliorer l'information statistique et poursuivra ses efforts afin que la position de la femme dans la vie économique soit améliorée.

Dans une résolution adoptée à l'issue du débat, le Parlement européen note avec satisfaction que certains progrès ont été réalisés dans le domaine de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins, mais constate cependant la persistance de nombreuses lacunes dans la mise en oeuvre intégrale de ce principe, et notamment de discriminations indirectes sous diverses formes. Le Parlement européen adresse un appel à toutes les parties intéressées et aux autorités compétentes pour qu'elles s'emploient à garantir le principe de l'égalité de rémunération et souhaite que les partenaires sociaux parviennent à un accord européen sur ce point. Enfin, le Parlement invite les Etats membres à se mettre d'accord sur une interprétation uniforme du principe de l'égalité des rémunération et demande à la Commission européenne de poursuivre l'ensemble des travaux d'études et d'enquêtes, de relancer ses efforts concernant le statut de la femme qui travaille et de continuer à faire rapport périodiquement sur l'état d'application du principe de l'égalité des rémunérations.

La sécurité du travail dans la sidérurgie (19 avril)

La Haute Autorité de la C.E.C.A. a créé, en septembre 1964, une commission générale de la sécurité du travail dans la sidérurgie. A la suite de plusieurs demandes de membres du Parlement, et particulièrement de Mlle Lulling (soc. lux.), la Commission européenne a présenté le premier rapport sur l'activité de la commission générale qui couvre la période 1965-1969 et fait l'objet du rapport (doc.16) présenté par M. Adams (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. Le rapporteur a passé en revue les diverses activités de la commission générale et a résumé ses observations dans une résolution qui a été approuvée par le Parlement européen.

Le Parlement invite la Commission européenne à examiner s'il ne serait pas opportun que des représentants des gouvernements participent aux travaux de la commission générale dont les compétences devraient être étendues notamment à la salubrité dans l'industrie sidérurgique, aux émissions polluantes et aux facteurs humains de la sécurité du travail. En outre, les méthodes et solutions élaborées par la commission générale doivent être rendues accessibles à tous les secteurs de l'industrie.

M. Califice (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé les termes de la résolution et s'est prononcé pour la création de commissions spécialisées par grands secteurs industriels afin que soient assurées la sécurité et la salubrité

du personnel. Mlle Lulling (lux.), parlant au nom du groupe socialiste, a estimé regrettable que ces travaux ne profitent pas à d'autres secteurs industriels et a souligné l'importance du développement des activités de la commission générale qui doit être dotée des moyens nécessaires. M. Fellermaier (soc. all.) est intervenu dans le même sens. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission cherchait à étendre les études sur la sécurité à d'autres secteurs que ceux du charbon et de l'acier et a donné l'assurance au Parlement qu'il serait tenu compte de ses observations.

Liberté d'établissement et libre prestation des services (20 avril)

Activités non salariées du domaine financier, économique et comptable. Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 30) présenté par M. Armengaud (lib. fr.) au nom de la commission juridique, concernant deux directives et une recommandation. La première directive porte sur la liberté d'établissement et la libre prestation des services de comptabilité (expert-comptable, conseil en matière économique et financière, commerciale, statistique et d'organisation, d'information et de gestion des entreprises). La deuxième concerne les modalités des mesures transitoires pour ces activités, en attendant la reconnaissance mutuelle des diplômes et la coordination des réglementations d'accès à ces activités. La recommandation vise le cas particulier des ressortissants luxembourgeois qui, en l'absence d'une université au Grand-Duché, ont effectué leurs études dans un Etat tiers.

Le Parlement européen, dans une résolution, a approuvé ces trois textes, sous réserve d'observations sur les points suivants: la première directive doit être parfaitement claire en ce qui concerne les activités libérées et doit indiquer expressément que les règles de déontologie du pays d'accueil s'appliquent aux bénéficiaires dans les mêmes conditions qu'aux nationaux. Les activités de contrôle légal des comptes devront être libérées dans les meilleurs délais possible. Il n'est pas nécessaire que les mesures transitoires s'appliquent aux activités de conseils, car il n'existe pas de réglementations nationales les concernant. Enfin, l'obligation, pour le professionnel, de fournir à l'Etat d'accueil une attestation de l'exercice effectif et licite de ses activités pendant trois années est de nature à limiter la liberté d'établissement.

Sauf sur ce dernier point, la Commission européenne, a déclaré M. Haferkamp, vice-président, peut marquer son accord sur l'ensemble de la résolution. MM. Koch (soc. all.) et Dittrich (dém.-chr. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution.

Liberté d'établissement dans le domaine des transports. Le Parlement européen a approuvé trois directives concernant la liberté d'établissement pour les activités non salariées de transport de marchandises et de voyageurs par route et par voie navigable. Dans son rapport (doc. 31), fait au nom de la commission juridique, M. Lautenschlager (soc. all.) remarque que ces trois directives constituent les premières mesures visant à la liberté d'établissement pour les activités non salariées de transport et souligne l'importance qu'elles revêtent pour la réalisation d'un marché commun des transports. L'avis rédigé au nom de la commission des transports par M. Bourdellès (lib. fr.) est favorable à ces directives.

Dans une résolution, le Parlement estime indispensable que le Conseil adopte, dans les meilleurs délais et simultanément, l'ensemble des propositions relatives à la liberté d'établissement ainsi qu'à la coordination dans le domaine des transports et que les activités de transport pour compte propre soient incluses dans le champ d'application des présentes directives.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il n'avait aucune remarque particulière à formuler sur le rapport et la résolution qui a été approuvée par M. Biaggi (it.), au nom du groupe des libéraux et apparentés.

Liberté d'établissement pour certaines activités non salariées. Le Parlement européen a approuvé une directive relative aux modalités des mesures transitoires relatives à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services pour certaines activités indépendantes. Dans son rapport (doc. 29), fait au nom de la commission juridique, M. Bermani (soc. it.) souligne que ce texte a pour but de réaliser, au plus vite, la libération effective des activités en cause. M. Dittrich (all.) a apporté l'appui du groupe démocrate-chrétien au rapport et à la résolution adoptée par le Parlement. Celui-ci demande, une nouvelle fois, que soient arrêtées les directives concernant la reconnaissance des diplômes et la coordination des législations nationales pour les activités qui exigent l'adoption de ces mesures. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que la Commission s'efforçait d'aboutir rapidement à des solutions concrètes et définitives.

Liberté d'établissement pour les opticiens-lunetiers. Le Parlement européen s'est prononcé pour le renvoi en commission du rapport (doc. 7) présenté par M. Lautenschlager (soc. all.) au nom de la commission juridique afin que celle-ci puisse prendre position sur les amendements déposés par plusieurs parlementaires. M. Laudrin (U.D.E., fr.) a présenté l'avis de la commission des affaires sociales et s'est prononcé contre le renvoi, de même que M. Lange (all.) au nom du groupe socialiste. M. Dittrich (dém.-chr. all.) et Hougardy (lib. belge), au nom de leurs groupes politiques, se sont déclarés favorables au renvoi en commission.

Rapprochement des législations

Les eaux minérales naturelles (19 avril). Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 252), présenté par M. Liogier (U.D.E., fr.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur une proposition de directive qui tend à supprimer les obstacles à la libre circulation des eaux minérales naturelles. Pour atteindre ce but, la Commission européenne propose un rapprochement des législations des Etats membres concernant l'exploitation et la mise dans le commerce des eaux minérales.

Dans une résolution, le Parlement européen a rappelé qu'il était indispensable, pour la protection du consommateur et de la santé publique, que les dispositions à édicter soient sévères et précises. Le Parlement demande que l'on veille à ce que les eaux minérales provenant des pays tiers répondent effectivement aux prescriptions prévues dans la directive et a souligné la nécessité de l'élaboration d'une directive pour la réglementation des récipients et des dispositifs de fermeture destinés au conditionnement des eaux minérales. Compte tenu de ces observations, le Parlement a adopté quelques modifications à la proposition de directive.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Müller (all.) a approuvé la résolution. M. Romeo (it.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a attiré l'attention sur les différences existant entre les législations en Allemagne, en Italie et en France. M. Noè (dém.-chr. it.) a estimé que la définition de l'eau minérale était trop vague. Son contenu exact doit être connu. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission ne pouvait pas retenir les modifications proposées par le Parlement, certaines constituant une entrave à la libre circulation, d'autres pouvant créer des difficultés considérables pour les exportateurs.

Instruments de mesurage et méthodes de contrôle métrologique (21 avril). Sur la base d'un rapport (doc. 18) présenté par M. Bermani (soc. it.) au nom de la commission juridique, le Parlement européen a donné un avis favorable à une proposition de directive de la Commission européenne qui remplace la proposition de directive générale présentée en 1966 et tient compte de requêtes formulées par le Parlement en ce qui concerne l'institution d'un contrôle périodique et l'adaptation au progrès technique des directives particulières relatives aux instruments de mesurage. Dans la résolution, le Parlement regrette le retard qui se manifeste dans l'adoption de la directive générale et des directives particulières; est d'avis que la présente directive générale doit prévoir expressément l'obligation de mettre en place les conditions propres à permettre l'abrogation des dispositions nationales applicables aux instruments de mesure qui répondent aux normes communautaires; estime que les directives particulières doivent fixer le délai dans lequel devront être harmonisées les dispositions nationales concernant notamment les contrôles; invite la Commission européenne à élaborer des propositions en vue de l'unification, au niveau communautaire, des régimes relatifs aux poids et mesures; souligne la nécessité de confier à une instance communautaire la mission de contrôler l'application des normes communautaires relatives à la métrologie par les organes nationaux, afin d'assurer l'uniformité de l'application. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission tiendrait compte de ses observations.

Importations de produits agricoles de Turquie

(22 avril)

Le Parlement européen a approuvé trois règlements qui fixent les modalités d'application des régimes préférentiels, prévus au protocole additionnel de l'accord d'Ankara, aux importations des agrumes, de certaines céréales et d'huiles d'olive originaires de Turquie. En attendant l'entrée en vigueur du protocole additionnel, le Parlement demande que la Communauté fasse bénéficier la Turquie des préférences commerciales prévues par ce protocole, au moyen d'un accord provisoire. M. De Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a présenté le rapport (doc. 8) fait par M. Cousté (U.D.E., fr.), et M. Tolloy (it.), au nom du groupe socialiste, a approuvé les règlements en rappelant que la Communauté devait rester fidèle à son idéal démocratique et juger avec prudence la situation actuelle en Turquie. M. Malfatti, président de la Commission européenne, a assuré le Parlement de la volonté de la Commission d'appliquer rapidement les accords commerciaux avec la Turquie, en attendant l'entrée en vigueur du protocole additionnel.

La définition commune de la notion d'origine des marchandises

(23 avril)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 25) présenté par M. Lange (soc. all.), au nom de la commission des relations économiques extérieures, a approuvé un règlement modifiant le règlement relatif à la définition commune de la notion d'origine des marchandises. Le présent texte vise notamment à des adaptations aux exigences des échanges commerciaux avec des pays associés et dans le cadre des préférences tarifaires générales qui seront instituées par la C.N.U.C.E.D. Les modifications adoptées par le Parlement tendent à renforcer la position de la Communauté vis-à-vis des Etats membres.

Le marché des fruits et légumes

(22 avril)

Sur la base d'un rapport (doc. 22) présenté par M. Liogier (U.D.E., fr.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement modifiant le règlement relatif à la destination des produits ayant fait l'objet d'intervention dans le secteur des fruits et légumes afin que ces produits puissent être distribués gratuitement dans les écoles. M. Malfatti, président de la Commission européenne, a souligné les avantages sociaux d'une telle mesure.

Le transit communautaire

(23 avril)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 265) présenté par M. Califice (dém.-chr. belge), au nom de la commission économique, a approuvé un règlement tendant à améliorer le fonctionnement des dispositions du règlement concernant le transit communautaire.

Nouveaux membres

Le Parlement européen, au cours de sa séance du 23 avril a validé les mandats de MM. Beylot et Couveinhes (U.D.E., fr.) désignés par l'Assemblée nationale française comme membres du Parlement européen, en remplacement de MM. Cointat et Tomasini, démissionnaires.

Prochaine session

La prochaine session du Parlement européen aura lieu à Luxembourg du 17 au 19 mai.

IV. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

**17 février à Paris – 4 mars à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg
23, 30 et 31 mars à Bruxelles – 21 avril à Strasbourg**

Union politique. Echange de vues à Paris avec le ministre français des affaires étrangères.

Elargissement des Communautés. Réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures pour un échange de vues avec la Commission européenne sur l'état des négociations.

Relations C.E.E.-Etats-Unis. Déclaration de M. Malfatti, président de la Commission européenne sur le résultat de sa visite à Washington du 5 au 8 avril.

Politique d'information des Communautés et politique européenne de la jeunesse. Echange de vues avec la Commission européenne.

Désignation de M. Jahn (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'un avis sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.

Election du bureau: président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.); vice-présidents: MM. Cantalupo (lib. it.) et Lautenschlager (soc. all.).

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

**18 et 19 février, 1er et 2 mars à Bruxelles – 9 et 10 mars à Strasbourg
22 et 23 mars à Bruxelles**

Situation économique de la Communauté. Adoption du rapport de M. Oele (soc. néerl.) (voir 3e partie).

Modification du règlement relatif au transit communautaire. Adoption du rapport de M. Califice (dém.-chr. belge) (voir 3e partie).

Liberté d'établissement pour les activités non salariées du domaine financier, économique et comptable. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Flämig (soc. all.).

Modalités de mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Bourdellès (lib. fr.).

Désignation de M. Bos (dém.-chr. néerl.) comme rapporteur sur la modification du chapitre VI du traité d'Euratom.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. De Winter (dém.-chr. belge) en remplacement de M. Bousquet (U.D.E., fr.) sur les impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés – M. Offroy (U.D.E., fr.) sur la fixation des taux communs du droit d'apport concernant les sociétés.

Election du bureau: président: M. Lange (soc. all.); vice-présidents: MM. Boersma (dém.-chr. néerl.) et Romeo (lib. it.).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

**16 février et 1er mars à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg
18 mars à Luxembourg – 5 avril à Paris**

Règlement des comptes du Parlement européen pour l'exercice 1970. Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Prix des produits agricoles. Adoption de l'avis rédigé par M. Borocco (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Situation économique de la Communauté en 1970. Adoption d'un avis rédigé par M. Pintus (dém.-chr. it.) (voir 3e partie).

Rapprochement des taxes de consommation frappant les hydrocarbures. Adoption d'un avis rédigé par M. van Amelsvoort (dém.-chr. néerl.).

Adaptation du règlement du Parlement aux nouveaux pouvoirs budgétaires. Adoption d'un avis au bureau rédigé par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.).

Désignation de rapporteurs: M. van Amelsvoort (dém.-chr. néerl.) sur la fixation des taux communs du droit d'apport en ce qui concerne les sociétés – M. Gerlach (soc. all.) sur le rapport de la commission de contrôle pour l'exercice 1969 (M. Aigner (dém.-chr. all.) suit le contrôle des opérations du F.E.O.G.A., M. Pianta (lib. fr.) du F.E.D. et M. Wohlfart (soc. lux.) du F.S.E.) – M. Rossi (lib. fr.) sur le rapport du commissaire aux comptes de la C.E.C.A. pour 1969.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Schwörer (dém.-chr. all.) sur un régime d'aide pour les graines de coton – M. Offroy (U.D.E., fr.) sur la suppression des contrôles dans les échanges intracommunautaires – M. Koch (soc. all.) sur le statut de la société anonyme européenne – M. Schwörer (dém.-chr. all.) sur l'organisation du marché du houblon – M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.

Election du bureau: président: M. Spénale (soc. fr.); vice-présidents: MM. Borocco (U.D.E., fr.) et Pintus (dém.-chr. it.).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

18 et 19 février à Bruxelles – 2 et 3 mars à Paris

9 et 10 mars à Strasbourg – 31 mars à Bruxelles

21 avril à Strasbourg

Prix des produits agricoles. Adoption du rapport de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

Mesures sanitaires dans certains secteurs agricoles. Adoption du rapport de Mme Orth (soc. all.) (voir 2e partie).

Destination des fruits et légumes ayant fait l'objet d'interventions. Adoption du rapport de M. Liogier (U.D.E., fr.) (voir 3e partie).

Importation d'agrumes, de céréales et d'huiles d'olive de Turquie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Zaccari (dém.-chr. it.) (voir 3e partie).

Restitutions à la production dont bénéficient certains produits utilisés en brasserie. Adoption d'un avis rédigé par Mlle Lulling (soc. lux.).

Désignation de rapporteurs: M. Lefèbre (lib. belge) sur le régime d'aide pour les graines de coton – Mme Orth (soc. all.) sur la fixation des teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans les aliments des animaux et sur la commercialisation des aliments des animaux – M. Borocco (U.D.E., fr.) sur l'organisation du marché du houblon – M. Briot (U.D.E., fr.) sur la suspension de la fixation à l'avance des prélèvements et restitutions.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Dulin (lib. fr.) sur des problèmes sanitaires concernant le lait traité thermiquement – Mme Orth (soc. all.) sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés – M. Kriedemann (soc. all.) sur le régime applicable aux produits de la pêche originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M.

M. Vetrone (dém.-chr. it.) a été chargé de suivre les problèmes posés par les demandes d'adhésion aux Communautés.

Election du bureau: président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.); vice-présidents: MM. Vredeling (soc. néerl.) et Richarts (dém.-chr. all.).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

16 février, 4 mars à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg
22 et 23, 29 et 30 mars à Bruxelles – 20 avril à Strasbourg

Echange intracommunautaire de viandes fraîches. Adoption du rapport de M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Egalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins. Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 3e partie).

Rapport de la commission générale pour la sécurité dans la sidérurgie. Adoption du rapport de M. Adams (soc. all.) (voir 3e partie).

Niveau minimal de la formation des conducteurs de transports par route. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Merchiers (lib. belge).

Désignation de rapporteurs. Mlle Lulling (soc. lux.) sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970 – Mlle Lulling sur les règlements d'exécution de la réforme du Fonds social européen.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Laudrin (U.D.E., fr.), en remplacement de M. Tomasini (U.D.E., fr.) sur la formation du patrimoine – M. Boersma (dém.-chr. néerl.) sur les possibilités des traités instituant les Communautés en matière de protection du milieu – M. Girardin (dém.-chr. it.) sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.

Rencontre d'une délégation de la commission avec le Mouvement européen des Pays-Bas pour discuter du problème de la politique régionale de la Communauté (Groningue, 19 et 20 mars).

Election du bureau: président: M. Müller (dém.-chr. all.), vice-présidents: Mlle Lulling (soc. lux.) et M. Merchiers (lib. belge).

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

**19 février, 4 mars à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg
18 mars à Luxembourg – 30 mars à Bruxelles**

Déclaration de Buenos-Aires concernant les relations C.E.E.–Amérique latine. Adoption du rapport de M. De Winter (dém.-chr. belge) (voir 3e partie).

Définition commune de la notion d'origine des marchandises. Adoption du rapport de M. Lange (soc. all.) (voir 3e partie).

Prix des produits agricoles. Adoption d'un avis rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Harmonisation des législations relatives aux manipulations dans les entrepôts douaniers et les zones franches. Adoption d'un avis rédigé par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.): ne pas modifier, par le biais du présent règlement d'application, un droit créé dans un autre contexte.

Elargissement de la Communauté. Réunion commune avec la commission politique. Echange de vues avec la Commission européenne sur l'état des négociations. M. de la Malène a été chargé de suivre l'évolution des négociations.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Girardin (dém.-chr. it.) sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés – M. Baas (lib. néerl.) sur l'organisation du marché du houblon.

Election du bureau: président: M. de la Malène (U.D.E., fr.); vice-présidents: MM. Kriedemann (soc. all.) et Boano (dém.-chr. it.).

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Boertien (dém.-chr. néerl.)

**19 et 26 février à Bruxelles – 3 mars à Paris
9 mars à Strasbourg – 24 mars et 8 avril à Bruxelles**

Liberté d'établissement pour les opticiens-lunetiers. Adoption du rapport de M. Lautenschlager (soc. all.) (voir 3e partie).

Liberté d'établissement pour les activités non salariées du domaine financier, économique et comptable. Adoption du rapport de M. Armengaud (lib. fr.) (voir 3e partie).

Liberté d'établissement pour les activités non salariées de transports par route et par voie navigable. Adoption du rapport de M. Lautenschlager (soc. all.) (voir 3e partie).

Modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées. Adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.) (voir 3e partie).

Rapprochement des législations relatives aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique. Adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.) (voir 3e partie).

Application de l'art. 85 C.E.E. à des catégories d'accords, de décisions et de pratiques concertées. Adoption d'un avis rédigé par M. Pintus (dém.-chr. it.) qui formule plusieurs observations à l'intention de la commission économique.

Rapprochement des législations concernant les glaces alimentaires. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Bermani (soc. it.).

Désignation de rapporteurs: M. Lucius (dém.-chr. lux.) sur le rapprochement des législations relatives aux unités de mesure – M. Bermani (soc. it.) sur le rapprochement des législations relatives aux compteurs de liquides autres que l'eau – M. Armengaud (lib. fr.) sur la liberté d'établissement pour les activités non salariées d'agent et de courtier d'assurance – M. Merchiers (lib. belge) sur la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement.

Désignation de M. Lucius (dém.-chr. lux.) comme rédacteur d'avis sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.

Election du bureau: président: M. Boertien (dém.-chr. néerl.); vice-présidents: MM. Merchiers (lib. belge) et Bermani (soc. it.).

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

**23 février et 2 mars à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg
23 mars à Bruxelles – 6 avril à Paris – 15 avril à Bruxelles**

Réorganisation et tâches futures du Centre commun de recherche. Propositions pour une action communautaire d'ensemble en matière de recherche et de développement scientifique et technologique. Adoption du rapport de M. Oele (soc. néerl.) (voir 3e partie).

Situation actuelle de la politique énergétique dans la Communauté. Adoption du rapport de M. Noè (dém.-chr. it.) (voir 3e partie).

Contrat de livraison d'uranium enrichi entre l'Union soviétique et la France. Adoption du texte d'une question orale (voir 3e partie).

Désignation de rapporteurs: M. de Broglie (lib. fr.) sur le rapprochement de taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures – M. Bousch (U.D.E., fr.) sur la conjoncture énergétique de la Communauté.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Flämig (soc. all.) sur une modification du chapitre VI du traité Euratom – M. Biaggi (lib. it.) sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.

Election du bureau: président: M. Sprigorum (dém.-chr. all.); vice-présidents: MM. Bousch (U.D.E., fr.) et Dröscher (soc. all.).

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Posthumus (soc. néerl.)

18 février à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg
22 mars à Bruxelles

Réalisation de la politique européenne des transports. Echange de vues avec la Commission européenne. Décision d'envoyer une délégation dans les six Etats membres pour s'entretenir avec les ministres des transports.

Désignation de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) comme rapporteur sur l'harmonisation de dispositions sociales dans les transports par route.

Election du bureau: président: M. Posthumus (soc. néerl.); vice-présidents: MM. Jozeau-Marigné (lib. fr.) et Kollwelter (dém.-chr. lux.).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Habib Deloncle (U.D.E., fr.)

9 mars à Strasbourg

Echange de vues sur la proposition de résolution présentée par le groupe socialiste pour la suspension totale et effective de l'application de l'accord d'association C.E.E.–Grèce – Rapporteur: M. Glinne (soc. belge).

Election du bureau: président: M. Habib Deloncle (U.D.E., fr.); vice-présidents: MM. Giraud (dém.-chr. it.) et Glinne (soc. belge).

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

**16 février à Bruxelles — 9 mars à Strasbourg
16 au 18 mars à Bursa (Turquie)**

Importations d'agrumes, de céréales et d'huiles d'olive originaires de Turquie.
Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 3e partie).

*Préparation de la XIe session de la commission parlementaire mixte
C.E.E. – Turquie* (voir 5e partie).

Election du bureau: président: M. De Winter (dém.-chr. belge); vice-présidents:
MM. Tolloy (soc. it.) et Cousté (U.D.E., fr.).

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

**1er mars à Bruxelles — 9 mars à Strasbourg
31 mars à Amsterdam**

Mission d'étude et d'information au Surinam et aux Antilles néerlandaises.
Adoption du rapport de M. Bersani (dém.-chr. it.).

Echange de vues avec les représentants du Centre néerlandais de promotion des importations en provenance des pays en voie de développement sur les activités de cet organisme.

Désignation de M. Dewulf (dém.-chr. néerl.) comme rédacteur d'avis sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés. M. Achenbach, président, a été chargé de suivre l'évolution des négociations avec les pays candidats à l'adhésion aux Communautés.

Election du bureau: président: M. Achenbach (lib. all.); vice-présidents:
MM. Fellermaier (soc. all.) et Dewulf (dém.-chr. néerl.).

V. AUTRES ACTIVITES

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

25 février à Bruxelles – 9 mars à Strasbourg

Examen des problèmes posés par le renouvellement des organes du Parlement pour l'année parlementaire 1971-1972 et décision de ne pas présenter de candidat à la présidence du Parlement et de voter blanc.

GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Berkhouwer (néerl.)

25 février à Bruxelles

Le groupe libéral a rencontré les représentants du Mouvement libéral pour l'Europe unie. A cette occasion a été reconnue la nécessité d'unir au niveau européen les partis libéraux au sein d'un mouvement tel que le M.L.E.U.

Journées d'étude à Amsterdam, 1er et 2 avril

Examen, sur la base d'un rapport présenté par M. Berkhouwer, du rôle du libéralisme face à l'intégration européenne. A l'issue de la discussion, le groupe a approuvé une résolution aux termes de laquelle il rappelle que le libéralisme garantit le bien-être de l'homme et déplore que les institutions communautaires n'aient pas réussi à insérer le secteur agricole dans la société actuelle en constante transformation. Le groupe dénonce l'insécurité des approvisionnements en

énergie, met en garde contre la réapparition du protectionnisme qui risque de porter préjudice aux échanges mondiaux, souhaite une meilleure information des citoyens européens, souligne qu'il n'y aura pas d'unité européenne si l'union économique et monétaire n'est pas réalisée rapidement, se félicite de l'augmentation des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, mais demande également des pouvoirs législatifs, souhaite que le Conseil de ministres se prononce clairement devant le Parlement européen sur l'avenir institutionnel de la Communauté et insiste pour que des pas décisifs soient faits sur la voie d'une intégration politique réaliste.

Le groupe libéral a discuté également du rôle des partis politiques dans une Europe unie et a convenu que, pour le moment, une fédération de partis devait être préférée à un parti européen. Enfin, le groupe a examiné le problème des groupes politiques nationaux et plurinationaux au sein du Parlement européen.

GROUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

Président: M. Triboulet (fr.)

Journées d'études du 25 au 27 mars à Bayeux

Echange de vues avec une délégation de parlementaires britanniques sur les problèmes que pose l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes. M. Triboulet s'est déclaré partisan résolu de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, l'Europe unie ne pouvant se faire sans la Grande-Bretagne.

Examen, en présence de M. Cointat, ministre de l'agriculture, des problèmes agricoles qui se posent dans le cadre des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés.

INTERGROUPE D'ETUDE POUR LES PROBLEMES REGIONAUX ET LOCAUX

Président: M. Dehousse (soc. belge)

23 février à Bruxelles

Echanges de vues avec la Commission européenne sur la politique industrielle de la Communauté dans le cadre de la politique régionale et examen d'un document de travail sur cette question, présenté par M. Martini au nom du Conseil des Communes d'Europe.

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C.E.E.—TURQUIE

Président: M. Yalcin (Turquie)

Co-président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

XIe session du 15 au 18 mars à Bursa (Turquie)

Deux recommandations ont été adoptées à l'issue des travaux auxquels ont assisté: M. Malaud, président en exercice du Conseil d'association C.E.E.—Turquie et du Conseil des Communautés, M. Erez, ministre des finances de la Turquie et M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne.

Le protocole additionnel à l'accord d'association et le protocole financier. La commission se félicite de la conclusion de ces deux accords. Elle regrette l'insuffisance de l'augmentation de l'aide financière, recommande l'ouverture d'un centre de presse et d'information des Communautés en Turquie, estime que la Turquie devrait pouvoir bénéficier des préférences généralisées et demande le renforcement du contrôle parlementaire démocratique sur l'évolution de l'association.

La situation des travailleurs turcs dans la Communauté. Dans la deuxième recommandation présentée par M. Müller (dém.-chr. all.), la commission se préoccupe de la formation professionnelle des travailleurs turcs en présentant une série de mesures à prendre à cette fin et évoque la nécessité de leur offrir un logement décent et de préparer leur libre circulation. Enfin, la commission réclame instamment une solution au problème des travailleurs turcs entrés dans la Communauté sans les garanties humaines et légales auxquelles ils ont droit et lance un appel pressant au gouvernement turc et aux Etats membres de la Communauté pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin de protéger ces travailleurs et de faire cesser cette immigration illégale.

